

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42465

présenté par  
Mme Valentin

à l'amendement n° 9740 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« ou de l'activité de proche aidant. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement rédactionnel vise à souligner le rôle des aidants familiaux dans notre société et à réaffirmer la prise en compte de leur rôle dans le système universel de retraite proposé.

Ainsi, la mission des aidants dépasse très largement une "aide" et s'apparente dans de nombreuses situations à une "activité" principale qui rentre en conflit avec la carrière professionnelle.

C'est pourquoi il convient de substituer au terme "aide" le terme "activité" et à préciser que l'amendement s'applique aux "proches aidants" c'est-à-dire les conjoints, ascendants ou descendants de la personne aidée.